# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Difficultés rencontrées par les professionnels du secteur automobile

Question écrite n° 42759

### Texte de la question

M. Marc Le Fur appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les difficultés actuellement rencontrées par les professionnels du secteur automobile, qu'il s'agisse des fabricants, des revendeurs ou encore des transporteurs en charge de l'approvisionnement des véhicules. Depuis plusieurs semaines, le marché de l'automobile neuve est atone. En témoigne la chute, en octobre 2021, de 30 % des ventes de véhicules par rapport à 2020. La pénurie de semi-conducteurs et de magnésium conséquence de la pandémie de covid-19 explique largement cette situation qui a conduit de nombreux constructeurs à mettre leur usine à l'arrêt, réduisant ainsi l'offre de véhicules disponibles. Ce phénomène est couplé à l'incertitude des concitoyens qui ne savent pas vers quel type de véhicule se tourner. D'un côté, les voitures électriques pâtissent de leur manque d'autonomie. De l'autre, l'envolée des prix des carburants n'encourage pas à l'achat de voitures thermiques diesel ou essence. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures entend prendre le Gouvernement afin de soutenir les acteurs du secteur automobile.

### Texte de la réponse

Le maintien et le développement en France d'une industrie automobile innovante et capable de répondre aux enjeux de la mobilité de demain est une préoccupation partagée par le Gouvernement. En France, comme en Europe, le taux d'activité industrielle du secteur automobile est nettement en retrait par rapport à l'ensemble de l'industrie qui profite du rebond de l'ensemble de l'économie : alors que, sur la période septembre-octobre 2021, l'ensemble de l'industrie affiche un taux d'activité de 76, le secteur automobile reste malheureusement à un niveau de 55 soit près de 20 points de moins. Le marché français ne fait pas exception à cet égard : les pénuries de composants affectent l'ensemble du marché européen confronté, en octobre 2021, à une chute de - 29,3 % et une évolution limitée à + 2,7 % sur les dix premiers mois de l'année. Au-delà de la baisse de volume, cette pénurie génère de fortes perturbations dans le flux de commandes et de livraisons tout au long de la chaine d'approvisionnement, conduisant à la constitution de stocks pesant sur la trésorerie des entreprises. À cela s'ajoutent les très fortes hausses des cours des matières premières, de l'énergie et du transport, qui peuvent difficilement être répercutées intégralement sur les clients. Tout cela concourt à une fragilisation des entreprises de la filière, notamment en termes de marge et de trésorerie, ce qui pourrait avoir de lourdes conséquences alors que cette situation se poursuivra vraisemblablement au-delà de 2022. Face à ces constats, le Gouvernement a annoncé le 13 décembre dernier un plan d'accompagnement des entreprises soumises à des tensions d'approvisionnement, qui décline différentes mesures directement applicables au secteur automobile. En outre, dans le cadre du Plan de Relance pour l'industrie automobile, l'État continue à soutenir les efforts de R&D et d'investissement des acteurs de la filière automobile avec pour objectif de renforcer leur compétitivité et leur capacité à produire les véhicules de demain. Depuis 2020, les acteurs de la filière automobile ont reçu : ~315 Ms€ de subventions via le Comité d'orientation de la recherche automobile et mobilités (CORAM)) pour soutenir des efforts de R&D visant à produire les prochaines générations de véhicules électriques, hydrogène autonomes et connectés et permettre l'allègement des matériaux, ~361 Ms€ de subventions via des fonds de modernisation automobile pour soutenir les investissements de modernisation et de numérisation des outils de

production, de diversification des activités (à la fois dans et en dehors de la filière automobile) et d'amélioration de la performance environnementale : au 18 novembre 2021, sur 403 projets soutenus, près de 55 % concernent la diversification vers la mobilité décarbonnée (véhicules électriques, hydrogène, allègement des matériaux, etc.), près de 30 % visent une diversification vers d'autres types de pièces ou de technologies, et enfin 15 % concernent une diversification vers de nouveaux marchés porteurs hors automobile, ~35 Ms€ de soutien en fonds propres via le fonds avenir automobile (FAA2) pour favoriser la consolidation du secteur, la croissance à l'international et l'adaptation de l'outil et des méthodes de production aux enjeux climatiques. Pour poursuivre le soutien à la filière, un nouveau dispositif a été mise en place dans le cadre du plan d'investissement France 2030 et sera déployé en 2022 pour accompagner les sous–traitants automobiles. Ce fonds de 300 Ms aura vocation à soutenir des projets de diversification pour produire des solutions qui seront essentielles à la mobilité de demain, visant le développement ou l'industrialisation de nouveaux produits et procédés de fabrication, en lien avec les véhicules électrifiés, ou vers des segments porteurs en dehors de l'automobile. Cette nouvelle enveloppe pourra être complétée par les prochains dispositifs de soutien de France 2030, visant à soutenir la R&D et la production des composants nécessaires à la fabrication des prochaines générations de véhicules. De plus, la méthode « chocs industriels », impulsée par le Gouvernement, en lien avec les collectivités territoriales sera déclenchée en 2022 pour les territoires les plus impactés par les mutations de la filière automobile, avec une enveloppe de 100 Ms€. L'objectif est d'accompagner les territoires dans l'élaboration d'une stratégie de retournement avec un appui renforcé en ingénierie et compenser l'impact des « chocs » en identifiant et en accélérant des projets porteurs à travers des crédits de subventions pour les projets industriels qui auront été ainsi détectés.  Par ailleurs, le plan France 2030 prévoit que 2,5 Mds€ seront mobilisés sur le capital humain pour soutenir l'émergence de talents et accélérer l'adaptation des formations aux besoins de compétences des nouvelles filières et des métiers d'avenir, notamment à travers l'appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir », pour répondre aux besoins des entreprises en matière de formation et de compétences nouvelles pour les métiers d'avenir des nouvelles filières industrielles. Enfin, pour accompagner la reconversion des salariés de la filière automobile, et particulier ceux de la fonderie, l'État a créé en avril 2021 un fonds exceptionnel doté de 50 Ms€ avec un apport de 20 Ms€ des constructeurs, en complément du dispositif « Transitions collectives », co-construit avec les partenaires sociaux, qui a pour objectif de faciliter la reconversion professionnelle des salariés vers des métiers qui recrutent sur un même territoire.

## Données clés

**Auteur :** M. Marc Le Fur
**Circonscription :** Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Les Républicains
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 42759
**Rubrique :** Automobiles
**Ministère interrogé :** Économie, finances et relance
**Ministère attributaire :** Économie, finances et relance

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** 30 novembre 2021, page 8523
**Réponse publiée au JO le :** 5 avril 2022, page 2260